

Service émetteur : Pôle Santé Publique
Affaire suivie par : Dominique MESTRE-PUJOL
Courriel : dominique.mestre-pujol@ars.sante.fr
Téléphone : 04.68.11.55.08

BUREAU DE LA CSS – 30/06/2020

Analyses dans les milieux de vie des enfants de la V.O.

Afin de mieux cerner les causes d'imprégnation à l'arsenic de certains enfants dans la vallée de l'Orbiel, l'ARS a demandé fin 2019 au BE ANTEA Group de réaliser une campagne de prélèvement des sols des jardins et de poussières dans leurs logements (dans pièces de vie et chacune des chambres des enfants) (*Budget de 17 000 € TTC*). Les domiciles choisis sont ceux des enfants pour lesquels les dosages urinaires ont révélé des concentrations supérieurs aux seuils fixés par la HAS (11 µg/l d'urine), soit une dizaine de familles réparties sur les communes de Les Ilhes, Mas Cabardès, Conques / Orbiel et Pradèlles Cabardès.

Les conclusions ont été rendues à l'ARS entre le 11 février et le 06 juin 2020 (cf tableau ci-joint).

Globalement, il n'a pas été mis en évidence de pb particulier dans les poussières des maisons (sauf 1 habitation sur les Ilhes). En revanche, il a été parfois trouvé des teneurs dans les sols des jardins en As, Pb et Zinc notables (ex : 366 mg d'As/Kg de sol au niveau d'un potager sur Mas Cabardès) ce qui confirme :

- D'une part que les enfants les plus petits (surtout les moins de 6 ans) sont les plus concernés du fait de leur comportement (ingestion de terre par l'activité main-bouche très importante).
- D'autre part que la crue de 2018 a été un révélateur pour la population de la problématique As dans la Vallée de l'Orbiel, mais que l'imprégnation à l'arsenic semble résulter, avant tout, comme l'avait déjà démontré l'enquête d'imprégnation de 1999, du lieu de vie (teneur en arsenic naturelle importante dans les communes en amont de Lastours : Mas Cabardès, Les Ilhes, Fournes Cabardès).

Chaque famille a été rendue destinataire d'un courrier leur annonçant les résultats de cette campagne d'investigation, accompagné des recommandations sanitaires édictées par l'ARS (cf ci-joint).